



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

relative au projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des cours d'eau où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée et où l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit dans le département de la Haute-Loire

Le Puy-en-Velay, le **25 JUIN 2021**

Objet : Synthèse des observations du public relative au projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des cours d'eau où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée et où l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit dans le département de la Haute-Loire.

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral « fixant la liste des cours d'eau où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée et où l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit » a été réalisée par mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Loire du 26 mai 2021 au 15 juin 2021 inclus.

A l'issue de cette période de consultation, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.


Le directeur départemental des territoires
Bertrand DUBESSET
DUBESSET